



OBJET Décision de l'offre d'indemnité pour les cessions de terrains longeant les voies communales dites route du Julliard (VC n° 201) et chemin des Savus (VC n° 7) suite à l'enquête publique pour redressement et élargissement de voies.

Réf. 2012-28 - feuillet 1/3

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 AVRIL 2012
A 20H00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LABAZ Eric :

Présents : Ginette VIVIAN, Milène BOURNAY, Bénédicte VIVIAN, Eric LABAZ, Jean-François BOCQUET, Olivier VORMS, Luc ROSSET, Christophe GUITTON, François FOSSOUX

Secrétaire de séance :

Nombre de conseillers en exercice : 9

Nombre de conseillers présents :

Nombre de conseillers ayant pris part au vote :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que :

- Le Conseil Municipal a donné pouvoir au Maire d'organiser une enquête publique pour le redressement et l'élargissement des voies communales n° 201 et 7 en séance du 25 juillet 2011.
- Le Maire a décidé de l'ouverture d'une enquête publique, par arrêté municipal 2011-36 en date du 19 septembre 2011.
- L'enquête publique s'est déroulée du 7 au 21 octobre 2011.
- Le Conseil Municipal a décidé de l'élargissement et du redressement desdites voies communales et du transfert de propriété au profit de la commune par délibération n° 2011-53 et 2011-54 en date du 28 novembre 2011.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à fixer l'offre d'indemnité aux propriétaires pour le transfert de propriété des terrains longeant les voies communales n° 7 et 201, nécessaires à l'élargissement et au redressement desdites voies.

Le Conseil Municipal :

- Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire.
- Au vu des estimations de France Domaine établies en date du 28 février 2012

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de verser une indemnité aux propriétaires comme suit :



OBJET Décision de l'offre d'indemnité pour les cessions de terrains longeant les voies communales dites route du Julliard (VC n° 201) et chemin des Savus (VC n° 7) suite à l'enquête publique pour redressement et élargissement de voies.

Réf. 2012-28 - feuillet 2/3

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 AVRIL 2012
A 20H00

Zone PLU	Section et n° parcelles	Superficie à transférer	Indemnités au m2
UA	A 1388 p	15 m2	35.00€
UA	A 1389 p	59 m2	35.00€
UA	A 1390 p	14 m2	35.00€
UA	B 583 p	2 m2	35.00€
UA	A 64 p	6 m2	35.00€
UA	A 65 p	12 m2	35.00€
UA	B 739 p	1 m2	35.00€
UA	B 740 p	5 m2	35.00€
UA	A 886 p	37 m2	100.00€
A	A 887 p	33 m2	20.00€
A	A 1297 p	2 m2	0.70€
A	A 1177 p	50 m2	10.00€
A	A 1339 p	97 m2	10.00€
A	A 1338 p	4 m2	10.00€
UB	A 1136 p	36 m2	35.00€
UB	A 1006 p	128 m2	35.00€
UB	A 1391 p	2 m2	35.000€
UB	A 1392 p	9 m2	35.00€
UB	A 1341 p	20 m2	35.00€
UB	A 1148 p	40 m2	35.00€
UE	A 939 p	38 m2	20.00€
UE	A 912 p	139 m2	10.00€
UE	A 1173 p	44 m2	10.00€
UE	A 1172 p	59 m2	10.00€
UE	A 937 p	7 m2	10.00€
UE	A 933 p	58 m2	10.00€
UB	A 924 p	23 m2	35.00€
UB	A 925 p	25 m2	35.00€
N	A 923 p	250 m2	0.70€



OBJET Décision de l'offre d'indemnité pour les cessions de terrains longeant les voies communales dites route du Julliard (VC n° 201) et chemin des Savus (VC n° 7) suite à l'enquête publique pour redressement et élargissement de voies.

Réf.2012- feuillet 3/3

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 2 AVRIL 2012
A 20H00

NOM	SIGNATURE	BON POUR POUVOIR
VIVIANT Ginette		
BOURNAY Milène		
VIVIANT Bénédicte		
LABAZ Eric		
BOCQUET Jean-François		
VORMS Olivier		
ROSSET Luc		
GUITTON Christophe		
FOSSOUX François		

Date de convocation :
26 mars 2012

Fait et délibéré les jours, mois
Et an que dessus,
Pour extrait conforme
A Nonglard, le 2 avril 2012

Le Maire,
LABAZ Eric

Affiché le 3 avril 2012

Acte télétransmis en Préfecture le : 3 avril 2012